



SCRC - Société Canine
Régionale du Centre

SOCIÉTÉ CANINE RÉGIONALE DU CENTRE

Affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique

Président : Pierre ROUILLON
Les Mouises de Bel Air – 42 Saumery
45310 Saint-Péravy-la-Colombe
Fixe : 02.38.80.84.69
Portable : 06.31.78.90.55
Mail : rouillon.pierre@wanadoo.fr

Secrétaire : Jean-Yves LEFÈVRE
4, impasse de la Dégessière
37250 Sorigny
Fixe : 02.47.26.12.72
Portable : 06.76.38.45.02
Mail : jeanyves.lefevre@sfr.fr

RÉUNION DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ CANINE RÉGIONALE DU CENTRE

Le mercredi 23 juin 2010, à 18 h, à la ligue du Centre de basket à Saran (Loiret).

Présents : Joëlle BARDET, Danielle CACARD, Chantal FAYE, Arlette JAFFRÉ, Françoise VERNON, Xavier BOISSY, Jean BONNIN, Pascal BOUÉE, Jean-Claude BOURBON, Bernard DANGER, Imre HORVATH, Jean-Yves LEFÈVRE, Joël MAGON, Alain MARQUIS, Pierre ROUILLON, Roger ROULLEAU, Roger TALBOT (remplaçant de Pierre MAISONNEUVE), Claude VOILET.

Ordre du jour : commission d'appel de Mlle Pujol contre le Club canin berruyer ; bilans : de l'assemblée générale, de la réunion chasse, du Game Fair ; prix des engagements des expositions 2011 ; plaintes de deux juges lors de l'exposition de Châteauroux ; le point sur les litiges en cours ; compte rendu de la première réunion de la commission de fédération ; les cages ; demandes d'affiliation ; dépenses prévisionnelles ; questions diverses, date de la prochaine réunion.

La séance est ouverte à 18 h. 18 personnes présentes lors de cette réunion. Mme Cacard est remerciée pour le prêt de la salle. M. Rouillon propose que les réunions soient enregistrées sur dictaphone et le met au vote. Le principe est accepté à l'unanimité.

M. Maisonneuve, suite à un problème de santé, est excusé. Il est remplacé par M. Talbot. Le président, au nom de tous les membres, lui souhaite un prompt rétablissement.

Dans les prochains catalogues des expositions de la région Centre, quelques modifications seront apportées au niveau du comité de la SCRC : M. Maisonneuve est dorénavant président d'honneur, M. Bouée remplace M. Roulleau à la présidence de la commission chasse.

A l'issue de l'exposition de Châteauroux, S. Meton décide de se retirer de la présidence de la section Indre. Pierre Rouillon lui a fait parvenir un courrier afin de la remercier du travail effectué durant son mandat au sein du comité de la SCRC ainsi qu'au niveau de sa section. Joëlle Bardet devient la nouvelle présidente de l'Indre. Elle est également présidente de l'Association française des Bouviers suisses et juge SCC, elle souhaite toute l'aide de son comité afin de l'épauler au mieux dans sa nouvelle tâche. M. Bourbon remplace M. Daubry au sein du comité de la SCRC (section chasse) qui a souhaité également se retirer. Mme Meton ainsi que M. Daubry restent néanmoins membres du comité de la section de l'Indre.

M. Maisonneuve a reçu la médaille d'or de la SCC des mains du président, M. Arthus, M. Horvath a été décoré de l'ordre national du mérite agricole lors de la dernière assemblée générale de la SCC, à Paris. M. Rouillon leur a envoyé un courrier au nom de la SCRC afin de les féliciter.

Le président a participé à deux des quatre expositions qui ont eu lieu jusque-là : Tours et Dreux, mais regrette de ne pas avoir été présent à Bourges et Châteauroux, pris par d'autres obligations.

Bilans :

La prochaine assemblée générale aura lieu en Touraine, le 26 mars 2011, à Chambray-lès-Tours.

De l'assemblée générale.

Réunion de la chasse à Thilouze (37).

Pas de problème notoire, tout s'est bien passé. Le nombre de personnes à récompenser est important. P. Rouillon et A. Jaffré vont proposer des solutions, afin de minimiser le temps imparti à la remise des trophées.

24 personnes étaient présentes. M. Bouée nous brosse un compte rendu succinct de cette réunion. Elle s'est bien passée dans son ensemble, tout le monde a pu s'exprimer ouvertement.

Le président a remercié la Fédération des chasseurs d'Indre-et-Loire pour le prêt de la salle.

Lors de cette réunion, le planning du Saint-Hubert a été mis en place, dates départementales des concours Saint-Hubert : le 9 octobre : Indre-et-Loire, le 23 octobre : Loir-et-Cher et Eure-et-Loir, le 30 octobre : Loiret, le 6 novembre : Cher, l'Indre n'a pas encore de date.

La finale régionale sera organisée à Chablis, le samedi 20 novembre 2010.

La finale nationale se déroulera le 11 décembre 2010 à Rambouillet.

M. Dominique Leickman remplace M. Tempête au titre de délégué régional Centre-Bassin parisien du concours Saint-Hubert.

Date des field-trial : les 11 et 12 octobre 2010 dans les Deux-Sèvres, les 13 et 14 octobre dans la Vienne et les 15 et 16 octobre dans l'Indre-et-Loire.

La prochaine réunion de la chasse aura lieu le mardi 19 avril 2011 dans le Cher.

Le Concours Général Agricole se déroulera du 19 au 27 février 2011.

Game Fair.

M. Bouée a géré une grande partie de la manifestation où M. Horvath était présent. La décision de ne pas organiser de séances de confirmation avait été prise lors de la réunion du comité du 27 mars 2010. M. Horvath pense que lors des démonstrations de chiens de race, les juges donnent trop de renseignements spécifiques sur le chien présenté et lassent peut-être les spectateurs présents qui ne sont pas aussi férus qu'eux en la matière.

Concernant le Game Fair 2011, M. Jacques Goubie a donné son accord afin d'effectuer les confirmations. Il jugera le 7^e et le 8^e groupe et certaines races du 6^e. Mme Cacard se chargera du 4^e groupe. Prévoir deux juges régionaux si possibles pour le 3^e et le 6^e groupe (M. Génichon). Faire parvenir une invitation à juger certaines races du 8^e groupe à M. Arthus. Cette manifestation se déroulera les 17-18 et 19 juin 2011.

Prix des engagements des expositions 2011.

CACS. 1^{re} clôture : 1^{er} chien 36 €, 2^e et 3^e chien 31 €, 4^e chien 27 € ; 2^e clôture 43 €, 37 € et 32 €.

CACIB. 1^{re} clôture : 1^{er} chien 40 €, 2^e et 3^e chien 35 €, 4^e chien 30 € ; 2^e clôture 45 €, 39 € et 35 €.

Entrée : 5 €.

Commission d'appel.

Mlle Christine Pujol a relevé l'appel du conseil de discipline de son club qui l'a condamné à 6 mois de suspension. Le président a envoyé les courriers de convocation à la présidente du club Mme Berger ainsi qu'à Mlle Pujol. Elles sont accompagnées d'une personne, comme le prévoit la procédure.

Nous ne sommes pas là pour juger le fond de l'affaire et le bien-fondé de cette décision. Ce n'est pas notre rôle. Il faut savoir si la procédure a été respectée. Le président a en sa possession les courriers et les témoignages concernant cette affaire. Devant les personnes convoquées, le président rappelle les faits, puis demande aux personnes concernées de se présenter à tour de rôle.

Se présente Mlle Christine Pujol accompagnée de Melle Tachon, CTR de la région Centre.

Mme Carole Berger : présidente du Club Canin Berruyer accompagnée de Melle Gladys Dereux, secrétaire du club.

Le président prend la parole : Nous sommes réunis pour connaître les modalités de la procédure engagées (à savoir le respect des statuts en la matière). Il poursuit en précisant qu'un club est souverain. Ce dernier appartient aux adhérents qui élisent un comité qui lui-même prend toutes les décisions nécessaires. Mlle Pujol, n'étant pas en accord avec la décision prise à son encontre, a fait appel de cette dernière auprès de la SCRC.

Mlle Pujol prend la parole : *« Lors du vote qui a eu lieu, 6 personnes du comité étaient présentes ainsi qu'une adhérente. La procédure enclenchée, je n'ai pas reçu le courrier (AR) dans les 15 jours. Celui-ci devait indiquer la possibilité d'interjeter l'appel dans un délai de 15 jours auprès des instances dirigeantes de la régionale (ce qui n'était pas le cas). »*

Mlle Tachon : *« J'étais présente le jour de cette réunion. J'ai demandé à faire un tour de table afin de me renseigner sur l'identité des personnes présentes, j'ai pu ainsi constater effectivement la présence de 6 personnes, une 7^{ème} était présente. Celle-ci me précise qu'elle doit être cooptée ! J'ai juste interpellé la présidente en l'informant que la présence de cette personne était illégale puisque ne faisant pas partie du comité. Mme Berger a donc demandé à Christine Pujol si cela l'a dérangé. Réponse de Mlle Pujol : Cela ne me dérange pas... »*

« La réunion a pu débuter. Au moment de la prise de décision, nous sommes sorties, à notre retour nous avons constaté le vote de 7 membres (seules 6 personnes du comité étant présents ?). »

Mme Berger : *« Effectivement à la suite de la convocation de Mlle Pujol en respectant les délais d'envoi, nous avons à l'ordre du jour en plus de l'affaire qui nous lie à Mlle Pujol, une invitée qui était présente à la réunion. Cette personne est désormais au comité de notre club. Celle-ci avait émis le souhait d'être intégrée au sein du comité par le biais d'une cooptation. Nous avons convié cette personne le jour J. J'ai fait la demande auprès de Mlle Pujol pour savoir si cela l'a dérangé. Suite à la réponse, celle-ci a pu rester parmi nous. Par méconnaissance, nous avons effectivement fauté au niveau de la procédure. En aucun cas, nous ne souhaitons porter préjudice à l'intéressée. »*

Le président a pu vérifier les documents fournis par les intéressées. La convocation a été établie dans les règles. Un conseil de discipline doit être tenu par les seuls membres du comité, un adhérent en instance d'être coopté, ne doit en aucun cas participer au débat et au vote d'une affaire disciplinaire ou autre. Cela entraîne automatiquement une erreur de procédure.

Le courrier annonçant la décision du conseil de discipline du 6 janvier 2010, devait être envoyé dans un délai de quinze jours. La date de la poste (25 janvier) dénote un retard substantiel de l'envoi de ce courrier, En outre, vous avez omis de noter la possibilité de faire appel auprès des instances supérieures.

Le bureau du comité de la SCRC va statuer et un courrier sera envoyé aux intéressées (sic P. Rouillon).

Le comité décide : contenu des irrégularités de procédure, reconnues par la présidente, d'annuler la décision d'exclusion temporaire de Melle Christine Pujol.

Plaintes de deux juges lors de l'exposition de Châteauroux.

Lors de l'expo de Châteauroux, deux juges ont été insultés par des exposants. Certains membres du comité de la SCRC de l'Indre ont été témoins des scènes. Mme Meton a envoyé un courrier au président afin de relater les faits.

Mlle Christine Boulot, juge stagiaire en bouviers bernois, était sur son ring de jugement. Après avoir mis un très bon à un chien, le propriétaire est venu à sa rencontre et a mis en doute son impartialité du fait qu'elle était stagiaire dans la race. Celui-ci souhaitait avoir un autre qualificatif pour son chien qui avait obtenu de meilleurs résultats lors d'autres expositions.

M. Jean-Claude Klein, également agressé verbalement par un exposant, a reçu l'appui de plusieurs personnes présentes qui ont attesté signatures à l'appui avoir été témoin de l'altercation.

Contactés par le président, les plaignants ont confirmé leur propos.

Les deux exposants sont M. Joël Giraud habitant à Ronces-les-Bains et M. Manuel Goncalves demeurant à Beauregard-l'Évêque. Ces deux personnes seront convoquées ainsi que les deux juges lors de la prochaine réunion de comité qui se tiendra au mois de septembre. Imré Horvath intervient, il faut absolument que les juges soient respectés. Nous ne pouvons prendre qu'une sanction sur notre territoire régional en interdisant éventuellement d'expositions durant un certain temps et faire remonter l'affaire au niveau de la SCC afin qu'elle prenne aussi une sanction au niveau national vis-à-vis de ces personnes.

La SCC veut insister notamment sur l'interdiction du double-handling, tolérée par certains juges. Or cette pratique est formellement interdite et c'est inscrit dans le règlement des expositions.

Le point sur les litiges en cours.

Tous les problèmes actuels dans les clubs sont sur le point d'être résolus à ce jour.

Première réunion de la commission de fédération.

A 16 h, s'est tenue la première réunion de la commission dite de fédération. Le 2 juin 2009, certains membres du comité avaient demandé à créer une « commission fédération ». M. Marquis a été désigné comme rapporteur puisqu'il avait aussi envoyé le courrier de convocation.

M. Bouée prend la parole : On a proposé de faire une reconnaissance officielle des entités avec une autonomie de gestion. Ce qui pose problème, c'est la non reconnaissance des sections et les finances. Comment chaque section pourrait-elle avoir sa propre autonomie financière ? Un juriste va être contacté afin de proposer un projet qui sera débattu lors de la prochaine réunion de comité.

Les cages.

Des prêts de cages ont été faits cette année à certains adhérents de la SCRC. Le prêt est gratuit mais le transport est à leur charge. Ils peuvent selon leur souhait « prendre » les cages directement à l'issue des expositions.

Un prix de 2 € la cage a été retenu pour le prêt de cages à des associations extérieures à la SCRC.

M. Laurent Genoux souhaite organiser un field-trial le même jour que l'expo d'Orléans les 9 et 10 octobre 2010. Cela concerne 12 chiens. Le comité donne son accord.

La même personne demande 150 cages d'un mètre pour la fête de la Sange, les 11 et 12 septembre 2010. L'organisateur prend en charge le transport.

La section du Blaisois fera un inventaire des cages lors de l'expo de Romorantin.

La mairie de Romorantin demande le prêt gracieux de deux containers de 18 cages pour leur manifestation chasse et loisir en Sologne. Cette année, celle-ci est intégrée au comice agricole qui aura lieu les 26 et 27 juin 2010. La question a été réglée à Chambord avec M. Bouée.

Demande d'affiliation.

Le club d'utilisation sportive de chien d'arrêt 41 qui est en stage depuis deux ans demande son affiliation définitive. Ce club a organisé des field-trial, des animations durant ces deux années. Le comité accepte son affiliation.

L'Amicale du Chien de Recherche du Pays de Chambord demande son affiliation définitive. Le comité accepte.

Une demande de mise en stage d'affiliation est proposée pour un club d'Eure-et-Loir à Cloyes-sur-le-Loir, le président en est M. Yohann Gavard. Le dossier est complet. Un petit problème de papier administratif et le logo du club posaient quelques soucis, mais tout est rentré dans l'ordre. Le comité accepte la mise en stage.

Dépenses prévisionnelles.

La régionale va acheter des supports PVC expansé de 5 mm d'épaisseur d'un format de 30 x 40 cm pour chaque club d'éducation canine de la SCRC. Les logos de la SCC et de la SCRC seront apposés dessus avec la mention club affilié à la SCRC ainsi que l'adresse du site de notre régionale. Le coût de cet achat se monte à 606 € HT les 70 exemplaires, 643 € les 80 HT. La CEACUR en prend la moitié à sa charge.

Questions Diverses :

Site de la SCRC.

Arlette Jaffré propose une personne bénévole qui aurait pour mission de collecter et mettre à jour les informations à envoyées sur le site de la SCRC. Il s'agit de Mme Karine Hallereau demeurant en Indre-et-Loire. Le président lui a téléphoné. MM. Horvath et Rouillon vont la rencontrer pour lui expliquer le fonctionnement du site. Le comité donne son accord.

Cotisation de clubs.

Le président demande aux sections d'envoyer le plus rapidement possible à Mme Anne Tessonneau, trésorière de la CEACUR, la liste des membres de clubs qui envoient leurs paiements aux sections, ainsi que le règlement des 50 % dû à la CEACUR.

Saint-Hubert.

François Daubry a envoyé un mail au président, le 28 mai 2010 concernant le Saint-Hubert départemental. Il demande s'il est envisagé pour les sections départementales d'attribuer une enveloppe par section ou par participant. Chaque section prend-elle en charge par ses propres moyens l'organisation de ses manifestations sans solliciter la régionale ? En réponse, le président lui a répondu que le problème n'a pas été évoqué lors de la dernière réunion chasse du 14 avril 2010. Elle sera proposée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la SCRC, le 23 juin prochain. M. Bourbon pourrait amener des arguments à cette demande. Le comité ne donne pas de suite à cette demande et propose qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la réunion chasse de 2011.

Stage de capacité à l'élevage.

M. Talbot organisera avec la section du Cher un stage de capacité à l'élevage, les 20 et 21 octobre 2010.

Carnets de sections.

De nouveaux carnets ont été distribués aux sections de la Beauce (du 3226 à 3400) et à l'Indre-et-Loire (du 3076 au 3225).

Championnat de France 2010 et Mondiale 2011, intervention d'Imré Horvath.

Le championnat de France 2010, qui a lieu dans trois semaines, sera la maquette de la Mondiale 2011. Toutes les expériences faites lors du championnat de cette année seront prises en compte. L'équipe est dirigée par Christian Eymar Dauphin, aidé par Jean-Claude Métans et quelques autres responsables qui ont des tâches bien précises. Par exemple Christian Karcher se charge de la technique et du montage, Imre Horvath la communication et la presse. Valérie Moulin est arrivée à la SCC en tant que directrice de la communication.

Le jury de la Mondiale est finalisé, celui du championnat de France ne l'est pas tout à fait dans le 6^e et le 10^e groupe. En 2010, à la Mondiale de Bratislava, il y avait 300 journalistes et photographes référencés. 21.500 chiens engagés plus 9.000 engagés en spéciales ou nationales d'élevage soit au total près de 32.000 engagements. On peut en espérer 35.000 à Paris entre le championnat de France et la Mondiale.

Il faut tous être là pour réussir une belle manifestation, c'est un vrai challenge pour toute la cynophilie française.

L'année 2011 sera une année charnière très importante parce outre la Mondiale, c'est aussi l'année du renouvellement de la concession du fichier national canin par le ministère.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 30 septembre 2010, à 18 h, à Saran, même lieu.

La séance est close à 22 heures.

Le Président
Pierre ROUILLON

Le Secrétaire
Jean-Yves LEFÈVRE